

COURS PARTICULIERS et SEMI-PARTICULIERS

Quel que soit votre niveau, les cours particuliers vous permettent de renforcer vos bases, reprendre les mouvements, pas et chorégraphies étudiés en cours, travailler sur un point particulier (bras, souplesse, expression, improvisation, etc...), apprendre une nouvelle chorégraphie, trouver votre style, prendre confiance en vous et progresser plus rapidement grâce à un enseignement sur mesure.

	COURS PARTICULIERS	COURS SEMI-PARTICULIERS (de 2 à 5 personnes)
1 heure	45 €	25€ / personne
Carte de 5 h (valable 4 mois)	190 €	105€ / personne
Carte de 10 h (valable 6 mois)	360 €	190€/personne

+ frais de déplacement si cours à domicile

+ frais éventuels de location de salle



SAISON 2016-2017

La Motte – Roquebrune/Argens – Draguignan : Ecole Licata



MARDI	MERCREDI	JEUDI	DIMANCHE
15h45-17h Enfants (6-8 ans)	16h30-17h30 Enfants (6-10 ans)	15h45-16h45 Eveil Enfants (4-5 ans)	ATELIERS CHOREGRAPHIQUES 10h-13h : Ados/Adultes 14h-16h : Enfants 16 OCT. 20 NOV. 11 DEC. 15 JANV. 12 FEV. 12 MARS 23 AVRIL 21 MAI 11 JUIN
17h30-18h30 Enfants (9-12 ans)	17h30-18h30 Enfants (11-15 ans)		
18h30-19h30 Oriental Ados + Adultes Groupe 1*	18h30-19h30 Ados + Adultes Débutantes	18h30 - 19h30 Enfants	
19h30-20h30 Tribal-Fusion Tous niveaux	19h30 - 21h Adultes Inter/avancé	19h30-20h30 Ados + Adultes Groupe 1*	
20h30-21h30 Oriental Adultes Groupe 2*		20h30-21h45 Adultes Groupe 2*	

* Groupe 1 : moins de 3 ans de pratique

* Groupe 2 : plus de 3 ans de pratique OU parfaite maîtrise des bases

Reprise des cours hebdomadaires :
 Draguignan & Roquebrune : semaine du 5 septembre
 La Motte : semaine du 12 septembre

www.belly-danse-orientale.com

06.10.47.44.43 – association_ela@hotmail.com

Ateliers chorégraphiques Ados/Adultes

Ils s'adressent à des danseuses ayant pratiqué la danse orientale depuis au moins 2/3 ans et maîtrisant parfaitement les mouvements de base et la gestion de l'espace. Ces ateliers demandent **un bon niveau technique, de la concentration, du sérieux (révisions à la maison !)** et de l'**assiduité**. Cependant, il sera possible de n'assister qu'à certains ateliers et seules les volontaires participeront au gala de fin d'année du **25 juin 2017** (avec présence OBLIGATOIRE aux répétitions & mises en scène).

Pour chaque atelier, 3 heures d'apprentissage + 1h30 de mise en scène (pour les participantes au spectacle du 25 juin 2017)

Dates et thèmes

- ① **16 oct.** : Routine Orientale (voile) ② **20 nov.** : Drum solo
 11 déc. : Répétition & mise en scène 1+2
 ③ **15 janv.** : Fusion ④ **12 fév.** : Saïdi
 12 mars : Répétition & mise en scène 3+4
 ⑤ **23 avr.** : Oum Kalthoum ⑥ **21 mai** : Melaya
 11 juin : Répétition & mise en scène 5+6 et répétition générale

Ateliers chorégraphiques Enfants

Ils s'adressent à des enfants maîtrisant parfaitement les mouvements de base et la gestion de l'espace. Ces ateliers demandent **un bon niveau technique, de la concentration, du sérieux (révisions à la maison !)** et de l'**assiduité** afin de créer un petit spectacle et de se produire lors du gala du 25 juin 2017 et de diverses manifestations caritatives.

L'inscription se fait pour l'année entière, nous apprendrons des chorégraphies en abordant différents styles de la danse orientale avec ou sans accessoire (voile, ailes d'Isis, éventails, etc...)

TARIFS SAISON 2016-2017

Cours d'essai GRATUIT ❖ Possibilité de paiement échelonné

LA MOTTE – Salle de danse du Pigeonnier

+ 7€ d'adhésion pour l'année + certificat médical / Tarif Famille : -10%

	ADULTES	ENFANTS/ADOS
1h/semaine	165€/an	110 €/an
2h/semaine	300€/an	90€/an (ateliers chorégraphiques)

ATELIER CHOREGRAHIQUE ADOS/ADULTES

	Sans mise en scène	Avec mise en scène
De 1 à 3	30 €/atelier	40€/atelier
De 4 à 6	25€/atelier	35€/atelier

ECOLE LICATA – Avenue de la 1^{ère} Armée – Draguignan

Possibilité de cumuler toutes les disciplines de l'école

HEURES / SEMAINE	1H	2H	3H
TARIF MENSUEL	35 €	50€	65€

Ecole Municipale des Arts de ROQUEBRUNE/ARGENS

INFORMATIONS :

04.94.81.15.06 ou 06.75.89.28.09



FICHE D'INSCRIPTION - AELA

2016-2017 (une fiche par élève)

06.10.47.44.43 * association_ela@hotmail.com

www.belly-danse-orientale.com



REGLEMENT INTERIEUR 2016/2017

NOM – Prénom:
Tél. : E-mail :
Date de naissance :/...../..... Profession ou classe :
Adresse:

Cochez la/les case(s) de votre choix

COURS ENFANTS :

- LA MOTTE MARDI 15h45-17h **Enfants (6-8 ans)**
- LA MOTTE MARDI 17h30-18h30 **Enfants (9-12 ans)**
- LA MOTTE JEUDI 15h45-16h45 **Eveil Enfants (4-5 ans)**
- ROQUEBRUNE MERCREDI 16h30-17h30 **Enfants (6-10 ans)**
- ROQUEBRUNE MERCREDI 17h30-18h30 **Enfants (11-15 ans)**
- DRAGUIGNAN JEUDI 18h30 – 19h30 **Enfants**
- LA MOTTE DIMANCHE 14h-16h – **Atelier chorégraphique Enfants**

COURS ADULTES :

- LA MOTTE MARDI 18h30-19h30 **Oriental Ados, Adultes Groupe 1**
- LA MOTTE MARDI 19h30-20h30 **Tribal-Fusion, tous niveaux**
- LA MOTTE MARDI 20h30-21h30 **Oriental Adultes Groupe 2**
- ROQUEBRUNE MERCREDI 18h30-19h30 **Ados + Adultes Débutantes**
- ROQUEBRUNE MERCREDI 19h30 – 21h **Adultes Inter/avancé**
- DRAGUIGNAN JEUDI 19h30-20h30 **Ados + Adultes Groupe 1**
- DRAGUIGNAN JEUDI 20h30-21h45 **Adultes Groupe 2**
- LA MOTTE DIMANCHE 10h-13h **ATELIERS CHOREGRAPHIQUES :**

- | | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 16 OCT. | <input type="checkbox"/> 20 NOV. | <input type="checkbox"/> 11 DEC. |
| <input type="checkbox"/> 15 JANV. | <input type="checkbox"/> 12 FEV. | <input type="checkbox"/> 12 MARS |
| <input type="checkbox"/> 23 AVRIL | <input type="checkbox"/> 21 MAI | <input type="checkbox"/> 11 JUIN |

Règlement intérieur →

1. L'accès aux activités est soumis à l'acquiescement de l'adhésion annuelle et des cotisations relatives aux cours de danse hebdomadaires. Une personne peut se faire refuser l'accès aux cours si elle n'est pas à jour de cotisations.

2. **Les cotisations à AELA pourront être versées en 1 ou plusieurs fois (tous les chèques seront remis à l'inscription et encaissés au fur et à mesure)**

3. Les absences des élèves ne seront pas remboursées. En cas de présentation d'un certificat médical, AELA accordera un avoir valable un an pour des cours ou stages.

4. Toute adhésion à AELA doit être accompagnée d'un certificat médical

5. La régularité dans la pratique est vivement souhaitée afin que chacun puisse progresser et que des groupes techniquement homogènes puissent se former.

6. Il est important d'être attentif à **la ponctualité aux cours et aux stages** afin de ne pas déranger les autres élèves et le professeur dans leur pratique. Il est bon de prévoir 5 ou 10 minutes d'avance pour vous préparer tranquillement.

7. Un élève peut être renvoyé du cours pour des motifs graves tels que : manque de respect envers le professeur, attitude désobligeante vis à vis d'autres élèves ou en cas de non-respect de consignes données ou non respect des autres points du règlement intérieur.

8. En cas d'absence du professeur, le cours sera assuré par une remplaçante ou un cours de rattrapage vous sera proposé, sans que cela puisse donner lieu à un quelconque remboursement.

9. **Les chorégraphies** apprises pendant les cours sont la propriété artistique du professeur. Il est **strictement interdit** de les reproduire partiellement ou en totalité en dehors des manifestations de AELA sans accord préalable du professeur, sous peine de sanctions. En cas d'accord préalable, il est demandé, dans la mesure du possible, de nommer son créateur.

10. Pendant les cours, **aucune photo ni vidéo ne pourra être prise sans l'accord préalable du professeur.** Aucune diffusion publique n'est permise.

11. Les élèves et membres de l'AELA autorisent celle-ci à les photographier et filmer dans le cadre des activités de l'association (répétitions, cours, spectacles, événements).

12. AELA a souscrit un contrat auprès d'une compagnie régulière d'assurance pour la totalité de ses activités. Vos effets personnels restent toutefois sous votre entière responsabilité. **En cas de perte, de vol ou de dégradation, AELA n'est pas responsable.**

13. **Pendant les vacances scolaires : Toussaint – Noël – Hiver – Pâques – Juillet et Août, il n'y a pas de cours sauf en cas de rattrapage.** Les forfaits en tiennent compte.

14. L'inscription aux activités de AELA vaut adhésion au présent règlement et engagement à le respecter.

Date :/...../.....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »